



**SECTION de la VENDÉE**

**DÉCLARATION LIMINAIRE**

**COMITE TECHNIQUE LOCAL**  
**du 11 octobre 2022**



Monsieur le Président,

Cet été a vu l'adoption de la « loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ». Malheureusement, une fois encore, ces mesures, parmi lesquelles la très insuffisante revalorisation du point d'indice, sont très loin de compenser les effets de l'inflation. C'est pourquoi la revalorisation des salaires, des traitements et des pensions demeure la priorité pour Force Ouvrière.

Quant aux retraites, FO réaffirme qu'elles ne doivent pas être une variable d'ajustement des finances publiques. Si le gouvernement persiste dans son projet de contre réforme avec un nouveau recul de l'âge de départ, l'allongement de la durée de cotisations et la remise en cause des régimes existants, alors la mobilisation et la grève seront à l'ordre du jour, dans l'unité la plus large.

Ces derniers jours, la Loi de Finances pour l'année 2023 confirme nos craintes avec 850 suppressions d'emplois pour notre administration ; 3 000 seraient envisagées sur l'ensemble du quinquennat en cours. A force de suppressions d'emplois aveugles et de restructurations incessantes, notre administration devient ingouvernable sur le terrain, son principal objectif étant de s'adapter à la baisse de moyens en abandonnant progressivement des missions et en supprimant la nécessaire proximité de certains de nos services avec les usagers.

Et ce ne sont certainement pas les conclusions de la Direction Générale sur le remue-ménages qui viendront stopper cet engrenage. Nous ne doutons pas que le prochain contrat d'objectif et de moyen en cours d'élaboration aura bel et bien son lot de nouvelles restructurations. Le NRP 2.0 est bien en marche !

Les préoccupations des personnels sont pourtant claires : l'emploi, le statut, le pouvoir d'achat, l'exercice plein et entier de toutes les missions, la reconnaissance concrète de leur engagement par la revalorisation des régimes indemnitaires et un plan de qualification ambitieux et enfin, l'amélioration effective des conditions de travail. Pour FO, nul besoin d'engager une pseudo concertation pour constater que les agents sont fatigués et qu'ils en ont marre d'être exemplaires.

Le département de la Vendée subit désormais les effets délétères des restructurations que vous avez engagées, M Le Président, avec son lot de transferts d'emplois et de concentrations de services. FO DGFIP exige toujours l'arrêt immédiat de ces restructurations qui désorganisent les services et sont source de stress pour les personnels.

A ce propos, nous nous interrogeons sur la nouvelle organisation retenue dans certains services comptables du département. En consultant le site Ulysse de la DDFIP de la Vendée et en particulier l'annuaire du SGC Yon Vendée, nous avons pu constater que les trois adjoints du comptable ont eux-mêmes deux adjoints chacun. Devons-nous en déduire que le regroupement des trésoreries posent des difficultés d'organisation au point que les adjoints sont eux-mêmes obligés de déléguer une partie de leurs attributions ?

Au delà de ces suppositions, des questions se posent notamment au regard de l'évolution du régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables.

Ces collègues, adjoints d'adjoints seront-ils susceptibles de voir leur responsabilité pour faute engagée ceci permettant de dédouanner leur encadrement de proximité ?

Ces collègues se sont-ils vu assigner un périmètre clair et précisément défini des attributions comme des responsabilités qui leur sont confiées ? Si tel n'est pas le cas, nous vous demandons, monsieur le président, que dans de telles circonstances, une fiche manuscrite (type fiche de poste) décrivant exhaustivement le périmètre des attributions et responsabilités confiées soit établie par le responsable de service et sur laquelle le consentement de l'agent soit clairement exprimé.

Autre point relatif aux restructurations et aux emplois, le recrutement des contractuels.

Il est difficile d'admettre que dans cette instance nous soyons amenés à nous prononcer paritairement sur les organisations et restructurations de services alors que dans le même temps a vu le jour, depuis deux ans, une pratique de recrutement des personnels menée de façon complètement obscure tant sur les volumes que sur les candidats retenus. L'information des représentants des personnels est perfectible.

Dans les faits, les services sont exangues de personnel, la Direction Générale continue à entériner les suppressions d'emplois alors que la même année, les directions locales sont invitées à recruter des contractuels : ce procédé pire que déloyal est une vraie forfaiture qui empêche désormais les personnels statutaires d'avoir une vision claire sur leur mobilité géographique.

Pour finir sur ces recrutements néfastes d'un point de vue statutaire et malheureusement salutaires pour des agents qui arrivent de moins en moins à faire face sont beaucoup plus pesants qu'ils n'y laissent paraître. Les agents contractuels sont tutorés par des agents titulaires qui perdent de ce fait un temps précieux dans la réalisation de leur tâche quotidienne alors qu'à brève échéance (3 ans ou 6 ans), ces emplois contractuels seront remerciés pour bons et loyaux services. Un gros effort formation pour une perte assurée : ce ne serait pas le cas avec des emplois statutaires monsieur le président !

Nous souhaiterions également revenir sur le nouveau service SIE qui s'implantera au 1er janvier 2024 à Fontenay le Comte. Lors du dernier CTL, vous étiez alors en concertation avec les services nantais afin que les missions transférées à Fontenay le Comte soient structurantes et intéressantes. Qu'est-il ressorti de vos négociations ? Nos collègues sont impatients d'en savoir plus, pour se projeter dans un avenir plus qu'incertain. Cela concerne d'ailleurs non seulement les agents de Fontenay, dont la mission va migrer vers les Herbiers, mais également ceux de Luçon, qui eux aussi sont encore dans l'incertitude alors même que leur mission est déplacée aux sables d'olonne dès le 1er janvier 2023 tout en sachant qu'ils doivent se positionner avant la fin du mois.

D'ailleurs, s'agissant toujours du NRP mais dans la sphère gestion publique, nous souhaiterions avoir un état des lieux de la situation des SGC de Challans et de Fontenay le Comte, un mois 1/2 après les dernières restructurations.

Concernant l'ordre du jour de ce comité, le transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme nous interpelle également fortement. FO DGFIP n'est pas hostile par principe à ce transfert, qui rencontre une certaine logique. En revanche, les moyens mis en oeuvre pour remplir cette nouvelle mission posent question. La plupart des transferts de personnel n'auront lieu qu'en septembre 2023 voire septembre 2024, soit 1 ou 2 ans après le transfert de la mission.

Les collègues des SDIF vont donc devoir supporter cette nouvelle charge de travail sans aide immédiate, après avoir déjà été fortement sollicités pour la mise en place de GMBI. Et n'oublions pas qu'ils vont devoir dans le même temps suivre des formations et s'approprier cette nouvelle matière, sans compter le changement de logiciel auquel ils vont faire face.

Vous comprendrez donc que ce point de l'ordre du jour nous inquiète tout particulièrement, et nos collègues concernés encore plus.

Les élus FO DGFIP 85 reviendront en séance sur ce point et l'ensemble des points à l'ordre du jour de ce Comité technique local et porteront les légitimes revendications de leurs mandants.

